



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 Mai 2024

Ouverture de la séance à 20 H 30

L' an 2024 et le 15 Mai à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué , s' est réuni à la mairie en séance publique dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur VOISIN Patrice, Maire.

Etaient présents : M. VOISIN Patrice, Maire, Mmes : AUVRAY Virginie, BENOIST Pauline, GRAUX Mélanie, GUICHARD Delphine, LAURENT Sophie, TALHOUARN Sylvie, MM : BRETON Julien, CHATEIGNER Cyrille, GUISET Eric, MILLET Emmanuel, PICAULT Alain, ROJO Sébastien

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : DE MACEDO Jessica à Mme AUVRAY Virginie, PINET Odile à Mme TALHOUARN Sylvie, MM : JANISSON Denis à M. PICAULT Alain, PADOVAN Clément à M. VOISIN Patrice

Absent(s) : Mme GRAND CLEMENT Anaïs, M. GUERIN Pierre-Henri

Date de la convocation : 03/05/2024

Date d'affichage : 03/05/2024

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le : 16/05/2024

et publication ou notification

du : 16/05/2024

I. PREAMBULE

A été nommé(e) secrétaire : Mme GRAUX Mélanie

A. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2024 et du 13 mars 2024.

Les compte-rendus du conseil municipal du 13 mars 2024 et celui du 10 avril 2024 sont adoptés

B. COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Petites Villes de Demain - Avenant à la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) 2023-2028
- Renouvellement de l'adhésion de la commune au Fonds Unifié pour le Logement (FUL) et au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)
- Décision modificatives budgétaire.

II. AFFAIRES DELIBERATIVES

Petites Villes de Demain - Avenant à la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) 2023-2028

réf : D_2024_029

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain (PVD) donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre. Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

La commune de Patay fait partie des communes retenues au programme national Petites Villes de Demain. La signature de la convention d'adhésion en date du 7 juillet 2022, a acté l'engagement réciproque de chacune des parties dans le cadre du programme, et enclenché la phase d'initialisation qui visait à élaborer un projet de territoire.

La Ville de Patay a signé le 9 mars 2023 avec l'Etat, la CCBL, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et la Banque des territoires une convention cadre Petites Villes de Demain valant ORT (Opération de Revitalisation des Territoires).

Créée par la loi Elan, l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) est un outil mis à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social et pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres villes. L'ORT se présente comme une palette d'outils au service d'un projet de territoire avec différents avantages concrets et immédiats.

Le projet d'ORT basé sur cette ambition repose sur un diagnostic poussé des enjeux du territoire, qui ont conduit à définir plusieurs axes, 19 orientations stratégiques, puis à élaborer un plan de 39 actions reprises dans la convention signée le 9 mars 2023.

Il a été conçu, dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, au profit de l'ensemble des habitants et des actifs de la Beauce Loirétaine et peut se résumer ainsi :

« Redynamiser le Centre-Bourg de Patay autour de sa future Halle, de ses commerces et de ses services pour tous en poursuivant la croissance démographique de la commune et son développement économique et urbain, raisonné et durable ».

Le contenu de la convention a été conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la durée de l'ORT 2023-2028.

La convention a été reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

L'action 27 intitulée « Proposer des logements spécifiques pour des personnes âgées » a été affinée depuis un an et peut dorénavant se réaliser sur un foncier jouxtant le centre-bourg mais situé hors du périmètre de secteur d'intervention de l'ORT.

Ce périmètre peut être modifié par l'Avenant n°1 à la convention d'ORT, objet de la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité,
 - ⇒ **Approuve** le contenu de l'avenant à la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire joint en annexe.
 - ⇒ **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire selon les conditions fixées ci-dessus.
 - ⇒ **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à la bonne exécution de cette délibération.

Renouvellement de l'adhésion de la commune au Fonds Unifié pour le Logement (FUL) et au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)

réf : D_2024_030

Le Conseil Départemental du Loiret développe en matière de logement une politique globale qui va du soutien à la programmation, par l'apport notamment de garanties d'emprunts solidaires, à l'accompagnement des locataires par l'intermédiaire des dispositifs relevant du Fonds Unifié pour le Logement (FUL regroupant le Fonds de Solidarité pour le Logement et les dispositifs de solidarité énergie, eau et dettes téléphoniques) et du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), sur le périmètre départemental à l'exception du territoire d'Orléans Métropole.

Cette politique repose sur la mise en œuvre de partenariats entre tous les acteurs de l'habitat.

Afin de concrétiser les efforts conjoints du Département et de la commune en faveur du parc locatif social, il paraît souhaitable selon le Président du Conseil Départemental d'asseoir la politique départementale en s'appuyant sur la pleine contribution financière de la commune de Patay au titre du FUL.

C'est pourquoi la commune est sollicitée afin de savoir si elle envisage de revoir les modalités contributives au FUL, en participant pleinement aux contributions appelées par le Département qui sont établies sur la base de

- 0,54 € par habitant (soit 1 182,60 €) au titre du FSL.
- 0,23 € par habitant (soit 503,70 €) au titre du dispositif solidarité énergie et eau.

Par ailleurs, la commune est également sollicitée pour renouveler son adhésion au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) sur la base des modalités suivantes :

- 0,11 € par habitant (soit 240,90 €) au titre du FAJ.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **Approuve** le renouvellement de l'adhésion de la commune au FUL et au FAJ pour l'année 2024 selon les modalités énoncées ci-dessus.

Décision modificatives budgétaire.

réf : D_2024_031

• **Budget « Principal ».**

Afin d'effectuer dans de bonnes conditions l'exécution du budget « Principal », il convient de prendre la décision modificative suivante :

En section de fonctionnement :

Recettes	R74 Dotations et participations	- 3 415,00 €
Recettes	R042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	+ 3 415,00 €

En section d'investissement :

Dépenses	D040 Opérations d'ordres de transfert entre section.	+ 3 415,00 €
Dépenses	D23 Immobilisations en cours	- 3 415,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **Approuve** la décision modificative présentée ci-dessus.

III. QUESTIONS DIVERSES

Complément de compte-rendu:

Questions diverses :

Monsieur le Maire :

- Réinterroge les élus disponibles pour tenir les permanences des prochaines élections européennes.
- Etait présent aux cérémonies du 8 mai à Orléans et a rencontré l'évêque qui a sollicité Monsieur le Maire pour aider le prêtre à se loger sur la commune. Propose d'envisager de le loger au 6 rue de la Croix Blanche pour 6 mois le temps de refaire les travaux nécessaires au Presbytère.
- Va programmer une commission travaux prochainement.
- A relancer le bureau d'études chargé de la rénovation de l'éclairage public.

Monsieur Eric GUISET :

- Propose de faire une commission fêtes et cérémonies le 21 mai.
- A remarqué qu'il manque un panneau « limité à 10T » à une extrémité de la voirie derrière les ateliers municipaux.

Monsieur Sébastien ROJO :

- La fibre optique est raccordée en aérien dans le centre bourg.

Monsieur Julien BRETON :

- Certains points lumineux doivent avoir des problèmes d'horloges car ils s'allument, pour certains d'entre eux, en plein jour. Il faut voir si les horloges ne sont pas décalées notamment rue de la Croix Blanche.
- Le projet d'extinction lumineuse de l'éclairage public n'a toujours pas été mis à exécution. Monsieur le Maire propose de faire les choix en commission travaux.

Madame Sophie LAURENT :

- Propose de diffuser le rapport d'activité CICALIC aux élus qui le souhaitent. Monsieur le Maire indique qu'une augmentation des tarifs est envisagée.

Monsieur Alain PICAULT :

- Demande si la pancarte voie sans issue a bien été commandée pour la rue des Beaumonts.

Madame Pauline BENOIST :

- Indique que les voitures roulent très vite sur le boulevard de Vaucouleurs et s'inquiète d'un risque d'accident.

Monsieur Cyrille CHATEIGNER :

- Les contrôles électriques sont-ils bien réalisés sur l'abris-bus.

Monsieur Emmanuel MILLET :

- Les perches sont toujours installées en provisoire. Monsieur MOULIN est déçu que cela traîne en longueur.

Madame Sylvie TALHOUARN :

- Demande où en sont les travaux de Lignerolles. Monsieur le Maire n'a pas de date précise pour le moment.

Madame Mélanie GRAUX :

- Des déchets sont encore présents après le passage des gens du voyage.
- Le miroir rue de la gare est à refixer ou à remplacer.

Séance levée à: 22:30

M. Patrice VOISIN	Absente Ayant donné pouvoir à Mme TALHOUARN Mme Odile PINET	M. Eric GUISET	Mme Delphine GUICHARD
M. Sébastien ROJO	Absent Ayant donné pouvoir à M. Alain PICAULT M. Denis JANISSON	Mme Sophie LAURENT	Mme Sylvie TALHOUARN
M. Emmanuel MILLET	M. Cyrille CHATEIGNER	Mme Virginie AUVRAY	Mme Mélanie GRAUX
M. Julien BRETON	Mme Pauline BENOIST	Absente Ayant donné pouvoir à Mme AUVRAY Virgnie Mme Jessica DE MACEDO	Absent Ayant donné pouvoir à M. VOISIN Patrice M. Clément PADOVAN
Absent M. Pierre-Henri GUERIN	Absente Mme Anaïs GRAND-CLEMENT	M. Alain PICAULT	

En mairie, le 16/05/2024

Le Maire



Patrice VOISIN